

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 85 (1988)
Heft: 9

Rubrik: Tribune libre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TRIBUNE LIBRE

Sur la lutte contre la varroase des abeilles

L'information qui nous est livrée depuis plusieurs années par le Liebefeld au sujet de *Varroa Jacobsoni* aura suffi à nous démontrer que ce parasite ne peu pas être éradiqué.

Ces gens se sont efforcés de chercher des solutions à long terme, des méthodes ne mettant pas en danger la respectabilité de nos miels.

Ils ont œuvré pour faire connaître aux apiculteurs les fonds de ruche grillagés qui améliorent l'hygiène de la ruche et servent de pièges à varroas.

Ils ont proposé des modèles de conduite du rucher permettant de maintenir au plus bas les populations de parasites.

Ils nous ont expliqué comment, face à l'acarien *Acarapis Woodii*, notre abeille avait réussi au cours des septante dernières années, par sélection, à devenir résistante, au point que cet acarien n'est plus qu'un problème mineur. Ils nous ont prouvé par là que pour obtenir des abeilles résistantes à *Varroa Jacobsoni*, il ne fallait pas maintenir à tout prix, et grâce aux traitements chimiques, des abeilles qui n'offrent pas suffisamment de résistance naturelle.

Enfin, pour garantir la survie de l'apiculteur autant que celle de l'abeille, ils ont consenti un effort tout particulier sur l'étude de l'acide formique (substance que l'on trouve en abondance dans la nature et même dans le miel).

Et voilà que pour preuve de la confiance que les Romands accordent à nos chercheurs fédéraux, on ne jure ici que par la solution forte, obligatoire, subventionnée : Apitol, Perizin et autre Folbex. Eh oui ! apprentis sorciers à l'échelle cantonale.

Pour justifier l'obligation du traitement, on suggère que les ruchers non traités pourraient être la cause de réinfestations... Mais que sait-on de la réinfestation ? Rappelons que les acaricides les plus « efficaces » diminuent la population de varroas de 98 %. Une ruche infestée avec 2500 varroas conservera tout de même 50 acariens après le traitement ! Quel rôle jouent donc deux ou trois acariens égarés dans la dynamique de réinfestation, face aux dizaines, voire aux centaines d'acares survivant aux traitements acaricides ?

Qui exige ces traitements ? A qui profitent-ils ? Sachant qu'ils ont à long terme un effet néfaste pour l'apiculture, il faut chercher ailleurs. Ne parlons pas des intérêts de l'industrie chimique, mais pensons à l'agriculture, qui doit soudain se souvenir que sans abeilles, pas de fruits ni oléagineux...

Avec les ficelles que ces milieux ont en main, il leur est facile d'exiger une mesure dont ils ne paient pas le prix. Imaginez l'avenir de l'apiculture en employée servile de l'agriculture.

En résumé, Genève a rendu obligatoire un traitement

- qui n'a aucune efficacité à long terme ;
- qui nuira à court terme aussi bien qu'à long terme à la vente de nos miels ;
- qui laisse croire que l'Etat aide l'apiculture, alors que les principaux assistés sont l'agriculture et l'industrie chimique.

Les autres cantons romands devront à leur tour réagir à l'infestation ; il est encore temps de faire mieux.

Philippe Morier-Genoud



NOUVEAU Lutte contre la teigne des ruches

avec une spécialité de Sandoz: l'insecticide biologique



Préparation à base de spores de *Bacillus thuringiensis*.

Action spécifique et d'une durée de plusieurs mois. Aucun danger pour les abeilles et ne leur cause pas de gêne. N'affecte en aucune manière la qualité du miel.

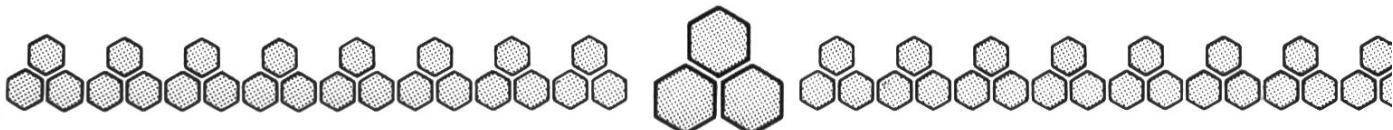
Non classé.

® = enregistré par Sandoz SA, Bâle Vendu par le commerce spécialisé

NX 388

Sandoz SA 4002 Bâle · Division Agro · ☎ 061/24 11 11





Nourrissez vos abeilles rapidement et aisément!



Adoptez l'**Apisucré**, le sirop prêt à l'emploi (contenant 75 % d'sucre) livré en sachets de plastique.

Avantages:

Produit exactement composé pour le nourrissement d'hiver
Sans problème, car inaltérable
Economie de temps pour l'apiculteur
Chaque colonie consommera environ 4 à 5 sachets de 2,5 kg chacun selon les vivres déjà amassés par la ruche elle-même

Livraison:

en cartons pratiques de 20 kg (8 sachets de 2,5 kg)

Mode d'emploi

Placer un cadre-entonnoir sur l'orifice du nourrisseur. Percer 1 sachet de plastique de quelques trous d'environ 1 mm de diamètre et le poser sur le cadre-entonnoir.

Rien de plus simple et facile!

Plus besoin de faire soi-même son sirop, ni de le verser; opération parfaitement propre.

Ce système s'applique à tous les types de ruches, le nourrissement peut être effectué même par des non-apiculteurs.

Prix:

Cadre-entonnoir: la pièce Fr. 4.50, dès 10 pièces Fr. 4.–
Apisucré: le kg Fr. 2.70, dès 100 kg Fr. 2.55/kg, dès 300 kg Fr. 2.50/kg

C'est le moment de nous envoyer vos vieilles cires à la refonte, avant que la fausse-teigne ait fait ses ravages



Utilisez pour ce faire le sac à vieille cire de BIENEN-MEIER muni d'une étiquette postale. Grâce à ses dimensions spécialement choisies, aucune surtaxe pour colis encombrants ne vous sera facturée et vos frais de port en seront allégés.

Notre conseil

Placez **séparément** dans le sac les vieux rayons, les opercules et la cire fondu et expédiez le tout sans délai. **Vous aurez ainsi la garantie d'un rendement en cire optimum.**

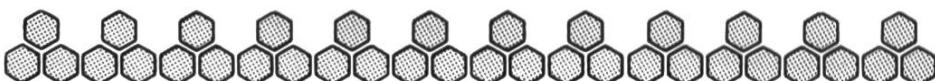
Lors de votre prochaine commande, demandez donc le sac vieille cire de BIENEN-MEIER; il est gratuit!

APICULTEURS, ATTENTION!

La prévention de la varroatose...

Demandez avec votre prochaine commande la feuille de renseignements

Comment diagnostiquer la varroatose



**BIENEN
MEIER KÜNTEN**
5444 Künten (AG), Tel. 056 96 13 3